

Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs Séance plénière du 21 juin 2022

Présents

Président

Monsieur Denis THURIOT, Maire de Nevers et Président de l'Agglomération de Nevers

Vice-Président

Monsieur Jean-Michel LAIR, Magistrat à la Cour des comptes

Au titre des élus

Madame Gabrielle CARABIN, Maire de Le Moule [visioconférence]

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Christophe DELCAMP, France Assureurs [visioconférence]

Monsieur Ludovic FAYTRE, Institut Paris Région

Monsieur François GERARD, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT) [visioconférence]

Madame Myriam MERAD, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT)

Madame Sylvette PIERRON, Présidente de l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME) [visioconférence]

Monsieur François GIANNOCARO, Institut des risques majeurs (IRMA) [visioconférence]

Madame Anne MANGENEY, Institut de physique du globe (IPGP)

Monsieur Bruno CINOTTI, Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) [visioconférence]

Madame Catherine GUÉNON [visioconférence]

Madame Pascale POUPINOT, Agence Urbanisme Oise-les-Vallées

Monsieur Nicolas BAUDUCEAU, Caisse centrale de réassurance (CCR) [visioconférence]

Madame Virginie MERLIN, Agence qualité construction (AQC) [visioconférence]

Monsieur Freddy VINET, Université de Montpellier [visioconférence]

Au titre des Ministères

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Monsieur Cédric BOURILLET, Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

Madame Véronique LEHIDEUX, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Monsieur Nicolas MONIÉ, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Madame Sylvie GRECIET, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Monsieur Mathieu GUIOT, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Monsieur Louis LOUBRIAT, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Madame Déborah MAYAUD, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Monsieur Victor ZIMMERMANN, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Madame Myriam LAISNEY, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Ministère l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Madame Elisabeth de COUËSSIN, Direction du Budget [visioconférence]

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur Didier MARQUER, Direction générale pour la recherche et de l'innovation (DGRI) [visioconférence]

Au titre des intervenants

Monsieur Éric PETITPAS, Mission risques naturels (MRN) [visioconférence]

Madame Béatrice MICHALLAND, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires - Conseil général au développement durable (MTECT-CGDD) [visioconférence]

Madame Véronique ANTONI, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires - Conseil général au développement durable (MTECT-CGDD) [visioconférence]

Monsieur Karim KERZAZI, Ministère de l'intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) [visioconférence]

Monsieur Stéphane GUILLOT, Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Monsieur Mayeul de DROUAS, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR-SRNH)

Au titre des invités

Madame Pauline DELAERE, Association des maires de France (AMF) [visioconférence]

Absents excusés

Madame Annick PETRUS, Sénatrice de Saint-Martin (Guadeloupe)

Madame Frédérique TUFFNELL, Députée de Charente-Maritime

Monsieur Philippe ESTINGOY, Agence qualité construction

Monsieur Philippe LAGAUTERIE, France nature environnement

Monsieur Bruno FOREL, Maire de Fillings

Ordre du jour

I.	Introduction par Denis Thuriot et validation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021	4
II.	Actualités DGPR par Cédric Bourillet	4
III.	Travaux de l'Observatoire National des Risques Naturels	7
IV.	Bilan 2021 du Fonds de prévention des risques naturels, dit « Fonds Barnier »	8
V.	Travaux du groupe de travail « Réduction de la vulnérabilité »	11
VI.	Assises nationales des risques naturels 2022	13
VII.	Journée nationale de la résilience du 13 octobre	13
VIII.	Présentation du dispositif FR-Alert	15
IX.	Programme IRIMA (INSU-CNRS)	16

La séance est ouverte à 14 heures 10 sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

I. Introduction par Denis Thuriot et validation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Je vous informe de modifications de la composition de notre conseil :

- PhilippeBOLO, député de la 7ème circonscription du Maine et Loire, a été réélu ;
- Michel LARIVE, député de la 2ème circonscription de l'Ariège et Frédérique TUFFNELL, députée de Charente-Maritime, n'ont en revanche pas été réélus.

Cédric BOURILLET, DGPR

Madame TUFFNELL n'a pas souhaité se représenter. Deux des trois députés de ce comité sont donc à remplacer.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Avez-vous des observations sur le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021 ?

Le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021 est validé à l'unanimité.

II. Actualités DGPR par Cédric BOURILLET

1. Sixième rapport du GIEC

Cédric BOURILLET, DGPR

Le 6^{ème} rapport du GIEC est développé par chapitres. Actuellement, il traite des conséquences du changement climatique. La France est concernée par 5 régions climatiques du fait de ses territoires ultramarins. Dans la partie nord de la métropole, les précipitations violentes seront plus fréquentes. En revanche, les conclusions sont moins précises pour le sud de la métropole. Il conviendra d'adapter les dispositifs en conséquence.

Sur l'élévation du niveau de la mer, on attend une élévation moyenne de 60 centimètres du niveau de la mer d'ici 2100.

Le réchauffement conduira à des périodes de sécheresse plus accentuées avec un retrait et gonflement d'argile accentué et une extension du périmètre et de l'intensité des incendies de forêt. Le dégel des glaciers peut conduire à des phénomènes de ruissellement, crues et glissements de terrain, notamment dans le massif alpin. La couverture neigeuse diminuera, mais la neige sera plus humide, ce qui modifiera les couloirs d'avalanche et affectera des zones jusqu'ici préservées de ce phénomène.

Les tempêtes et cyclones intenses seront plus fréquents, notamment en outremer.

2. Bilan France depuis le début de l'année

En matière de feux de forêt, l'année est déjà défavorable et s'annonce compliquée pour les mois à venir. La courbe statistique des incendies est déjà largement supérieure à celle de la moyenne des années antérieures, y compris dans le nord de la France. Un incendie dans le Var a déjà brûlé 2.200 hectares et est toujours en cours.

Le territoire a également connu des événements hydrologiques violents, dans le bassin de l'Adour par deux fois depuis le début de l'année, en Guyane (phénomène la Nina), un épisode cévenol dans le Tarn et l'Aude et des épisodes en Guadeloupe ayant entraîné 2 décès.

Il est nécessaire de développer la culture du risque, notamment une acculturation des populations. La journée de la résilience le 13 octobre à Strasbourg comportera de nombreux événements. Les ministères de l'intérieur et de la transition écologique communiqueront prochainement sur ces initiatives.

Une campagne de communication commencera vendredi 24 juin sur les feux de forêt. Le message sera moins institutionnel et plus percutant.

Des textes de la loi Climat résilience commencent à entrer en vigueur :

- outils pour le trait de côte,
- renforcement de la résilience des réseaux,
- régime du contrôle des règles de construction,
- information des acquéreurs et locataires dès la première visite,
- autorisation de l'utilisation de drones pour la prévention des risques naturels.

Sur le trait de côte, le nouveau dispositif est fondé sur l'aménagement pour connaître et partager l'information sur le recul du trait de côte en identifiant les communes exposées. Des outils de planification sont donnés aux collectivités pour faire évoluer les documents d'urbanisme. Les collectivités ont par ailleurs la possibilité de moderniser l'usage du sol et d'avoir un droit de préemption.

Un décret le 29 avril établit la liste des 126 communes entrant dans le dispositif. Un guide d'accompagnement, qui sera publié cet été, les aidera à établir leur cartographie et leurs documents d'urbanisme. La présence sur la liste permet une modification simplifiée du PLU au maximum 4 ans après la parution du décret pour intégrer la modification du trait de côte.

Concernant la résilience des réseaux (électricité, gaz, eau, télécoms), de nouveaux outils permettent aux préfets d'échanger avec les opérateurs pour établir un diagnostic de vulnérabilité et proposer un plan d'investissement progressif.

Les microzonages sismiques sont mis à disposition des acteurs, notamment dans les Antilles en zone sismique importante. Chaque porteur de projet de construction doit établir un zoning. On fait entrer directement dans la réglementation le microzonage en dispensant les acteurs de réaliser ces études, ce qui permettra d'accélérer la construction et de réduire les coûts tout en ayant des études plus fiables.

La loi Climat résilience ouvre de nouvelles dispositions de contrôle des règles de construction avec des attestations renforcées au dépôt du permis de construire, des sanctions administratives et pénales étendues aux prescriptions parasismiques, et prochainement paracycloniques.

Le concours d'idées AMITER concernant les territoires en mutation exposés aux risques naturels a distingué 18 équipes, dont 3 ont reçu un grand prix national. En 2023, un retour d'expérience sera fait sur la mise en pratique.

La réforme GEMAPI (milieux aquatiques et inondations) consiste à identifier les ouvrages sur lesquels s'engager en matière de maintenance et entretien des digues et ceux qui doivent être neutralisés. Dans quelques semaines, l'Etat validera les propositions des collectivités. Sur les classes A et B, les collectivités se sont globalement mobilisées, mais une dizaine de dossiers n'ont pas été remis.

Concernant les PAPI, une démarche de simplification est mise en œuvre pour accélérer les démarches des collectivités pour améliorer la résilience de leurs territoires. La communauté européenne considère que les PAPI nécessitent une évaluation environnementale. Par conséquent, la Commission mixte inondation (CMI) a décidé de maintenir le dispositif de PAPI existant et d'assumer les évaluations environnementales en veillant à ce que cela n'étende pas la durée d'élaboration des PAPI.

Depuis fin mars, l'application Digicrue a été lancée en version Beta. Elle permet de récupérer les informations et statistiques et de déclencher des alertes sur des tronçons de cours d'eau désignés. Lorsque le seuil est franchi, une alerte est reçue sur le téléphone. On attend un retour d'expérience de la part des utilisateurs. La version définitive devrait être prête à l'automne puis déployée dans le grand public.

Le dispositif FR-Alert permettra d'alerter tous les téléphones qui bornent dans la zone d'un événement majeur, en dépassant le mode avion.

Anne MANGENEY, IPGP

Nous pouvons vous transmettre la liste des laboratoires qui travaillent sur les changements climatiques.

D'où vient l'information de l'évolution du trait de côte ?

Cédric BOURILLET, DGPR

Nous avons depuis longtemps des dispositifs d'observation de l'évolution du trait de côte avec des observatoires locaux ou par le CEREMA qui établit la cartographie de l'évolution et sa vitesse approximative

Christophe DELCAMP, France Assureurs

Que recouvrent les mesures obligatoires relatives au RGA (retrait-gonflement des argiles). Concernant le suivi de la mise aux normes des systèmes d'endiguement, à quoi correspond la segmentation A, B et C et existe-t-il un répertoire qui mentionne le stade d'approbation des communes en la matière ?

Cédric BOURILLET, DGPR

Les dispositions sur le RGA ont pris forme il y a 18 mois et concernent principalement la construction. Il s'agit de l'obligation de réaliser des diagnostics et préconisations avant construction. Ces règles seront contrôlées.

Les classes renvoient à la taille des systèmes d'endiguement et au nombre de personnes qu'ils protègent. Les exigences diffèrent selon la classe. Les systèmes réautorisés sont publiés dans les actes administratifs de la préfecture.

III. Travaux de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)**Denis THURIOT, Président du COPRNM**

Il s'agit d'un point d'étape sur les chiffres clés en matière de risques naturels et de perception de ce risque par les Français.

Béatrice MICHALLAND, CGDD

Un fascicule en format Ariane 6 présentera une cinquantaine d'indicateurs sur la définition et le nombre de catastrophes naturelles, les inondations, les risques terrestres (retrait et gonflement d'argile, tsunamis, feux de forêt, etc.), les risques météorologiques, les impacts du changement climatique et une comparaison de la situation de la France par rapport à l'Europe. Il devrait être présenté le 13 octobre. Il comportera une version papier et numérique avec des vidéos.

L'enquête sur le sentiment d'exposition des Français au risque a été renouvelée début mai auprès de 4.800 personnes (dont 800 dans les DROM). Les résultats ont été restitués et seront analysés. Ce questionnaire échantillonne les répondants dans et hors des zones à risque afin de comparer leur perception des risques. Les premiers résultats seront présentés lors des assises d'octobre.

Les 44 indicateurs ORNM sont mis à jour annuellement et publiés sur le site Géorisques : ils portent sur les phénomènes naturels, l'exposition des biens et personnes, les dommages et la prévention. D'éventuelles améliorations des indicateurs sont en réflexion.

L'INSU a présenté au COPRNM ses données sur les risques naturels, notamment sur le retrait du trait de côte. Il faudra davantage échanger sur ces sujets.

Anne MANGENEY, IPGP

Des chercheurs ont-ils collaboré dans leurs spécialités pour élaborer ces chiffres ?

Béatrice MICHALLAND, CGDD

Oui. Ils n'ont pas participé au comité de pilotage, mais nous avons fait appel à eux pour quelques fiches.

Anne MANGENEY, IPGP

Il serait intéressant de faire circuler ces chiffres auprès de la communauté pour relecture.

Béatrice MICHALLAND, CGDD

Cela reste une production du service statistique et ne se veut pas une publication scientifique, bien que nous y introduisons des données récentes. Nous transmettrons néanmoins la publication à Stéphane GUILLOT.

IV. Bilan 2021 du Fonds de prévention des risques naturels, dit « Fonds Barnier » (FPRNM)**Jean-Michel LAIR, Vice-Président du COPRNM**

L'action 14 du programme budgétaire 181 reprend les attributions du fonds Barnier et cofinance des projets de particuliers ou collectivités locales. Le fonds est alimenté par des prélèvements sur les primes et cotisations d'assurance relatives à la garantie catastrophes naturelles, dans une approche solidariste. Les actions ne peuvent bénéficier qu'aux biens assurés. Il n'y a plus d'impératif comptable de relier l'abondement du fonds et ses charges depuis que l'ex-fonds Barnier a été intégré au budget de l'État.

Le fonds recouvre de nombreuses actions. Son volume financier est supérieur à celui de l'action risques naturels et hydrauliques (235 millions d'euros contre 37 millions d'euros). La budgétisation du fonds est intervenue à compter de l'exercice 2021, ce qui a nécessité des ajustements techniques. L'année 2021 n'est donc pas totalement significative.

Ces éléments ont été présentés le 13 avril à la commission spécialisée du conseil d'orientation.

Mayeul de DROUAS, SRNH

En 2021, on compte 205 millions d'euros de dotation sur le fonds et 50 millions d'euros d'autorisation d'engagement pour faire suite à la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes.

Deux catégories d'autorisations d'engagement existent pour des dossiers antérieurs à la budgétisation: en cas de délégation des sommes aux services déconcentrés ou de conventions ou arrêtés de subventionnement.

Le taux de consommation est de 100% des autorisations d'engagement et de 97% pour les autorisations techniques. Il est inférieur sur les projets complémentaires. Le crédit de paiement atteint 79%, en hausse sensible par rapport à la période antérieure.

Le démarrage des consommations FPRNM a été tardif, le décret d'application ayant été publié en avril. Les élections municipales de 2020 ont par ailleurs ralenti certains projets. On observe une nette accélération au second semestre. Les plans d'action portés par les collectivités locales sont alimentés pour moitié par le fonds Barnier en matière de prévention des risques naturels et hydrauliques.

A titre d'exemple, 175 millions d'euros d'AE et 86 millions d'euros de crédit de paiement ont été engagés notamment pour la réalisation du casier pilote de la Bassée en Seine-et-Marne. D'autres actions concernent les PAPI Meuse, Var et Marne.

Les mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité représentent 88 millions d'euros d'AE et 25 millions d'euros de CP, dont une convention avec l'établissement public PACA sur les

expropriations pour 60 millions d'euros. La mesure « habitat informel » a été mobilisée en Guadeloupe pour un million d'euros.

Dans le cadre du plan séisme Antilles, 38 millions d'euros d'AE et 16 millions d'euros de CP ont été attribués, notamment pour le confortement parasismique des bâtiments utilisés pour la gestion de crise et d'établissements scolaires. Des opérations ont été réalisées sur des bâtiments HLM en Guadeloupe et Martinique.

20 millions d'euros d'AE et 17 millions d'euros de CP ont été consacrés à la connaissance et l'évaluation des risques naturels : crues cévenoles, incendies de forêt, préparation et élaboration des plans de prévention des risques naturels.

La mise en conformité des digues a reçu 18 millions d'euros d'AE et 17 millions d'euros de CP (Aisne, Savoie, Saint Malo).

L'aléa inondation est celui qui mobilise le plus le fonds Barnier, suivi par les mouvements de terrain et les séismes. La région PACA a le plus mobilisé le fonds en raison de la convention sur les suites de la tempête Alex, puis l'Ile-de-France (La Bassée) et l'Occitanie (Nîmes, Alès, Uzès, Aude). En crédit de paiement, PACA, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes sont traditionnellement consommatrices du fonds. S'y ajoute cette année l'Ile-de-France pour la Bassée.

Jean-Michel LAIR, Vice-Président du COPRNM

Ces dernières années, les actions de prévention d'immersion et submersion marine dominent, puis les séismes, ce qui est cohérent avec l'évolution de ces risques. La mobilisation inégale entre les régions est quant à elle cohérente avec les risques. La Caisse centrale de réassurance montre une bonne adhésion entre l'utilisation du fonds et l'exposition des territoires aux risques.

Le fonds Barnier a exercé un effet de levier important. Les cofinancements font plus que doubler les apports du fonds. Les collectivités locales représentent une part de plus en plus importante dans la mobilisation du fonds, notamment avec la réalisation d'études. La budgétisation a amélioré la transparence de l'utilisation du fonds. Il reste des efforts à produire, du fait que les indicateurs ne sont pas nombreux.

La collectivité nationale rencontrera à l'avenir des problèmes croissants en matière de prévention et traitement des risques (naturels, épidémiques, technologiques, cyber-terroristes), ce qui posera des problèmes de financement. Il faudra probablement revoir l'ensemble du dispositif qui aura été mis en place et qui répartit les responsabilités entre les individus, entre ce qui relève de la mutualisation et des assurances, voire de la collectivité nationale. Par exemple, la notion de catastrophe naturelle sera révisée si les catastrophes naturelles se répètent régulièrement. Le comportement des individus et des collectivités pourrait aussi être pris en compte pour apprécier leurs efforts pour éviter que certains risques se réalisent. Au-delà de la question budgétaire, le débat est donc également philosophique.

Anne MANGENEY, IPGP

Des actions seront-elles réalisées avec des chercheurs dans le dispositif faisant suite au fonds Barnier, notamment en matière de connaissance ? En effet, la connaissance scientifique ou en sciences humaines et sociales peut être utile dans le cadre d'un changement de paradigme.

Cédric BOURILLET, DGPR

Les travaux sur la connaissance des aléas sont menés avec des chercheurs, ainsi que des travaux à la limite de l'expertise et de la recherche, par exemple à Mayotte. Le fonds Barnier finance des recherches sur ces volets.

Christophe DELCAMP, FFA

Il manque le risque RGA, qui mobilise beaucoup de ressources liées aux catastrophes naturelles. Certaines actions de prévention de ce risque sont-elles déjà envisagées ?

Cédric BOURILLET, DGPR

Cela est compliqué, car le coût des solutions préventives est le même que celui des solutions curatives. Lancer une démarche de prévention serait donc inefficace sur les plans économique et environnemental. En outre, l'essentiel de l'effort de prévention porte sur la conception, sur laquelle le fonds Barnier n'intervient pas. Les efforts de recherche se poursuivent néanmoins sur les bâtiments pour chercher une politique généralisée de prévention qui serait moins coûteuse. Le fonds Barnier n'est pas un fonds de soutien à la recherche, mais d'autres lignes budgétaires (habitat, paysages) sont mobilisées.

Bruno CINOTTI, CGEDD

Le système de catastrophe naturelle sollicite la solidarité nationale, qui ne peut être que limitée. Concernant la tempête Alex, nous avons mis en évidence que de nombreux bâtis gravement endommagés par l'événement sont récents, et les populations ont été exposées à des risques que les anciens savaient éviter. En particulier, deux centres de secours et une gendarmerie avaient été construits à des endroits où le PPRI mentionnait qu'il ne fallait pas construire. La solidarité nationale continuera-t-elle à jouer alors que l'exposition est volontaire ?

Cédric BOURILLET, DGPR

Cette question dépasse le champ de ce comité.

Pascale POUPINOT, Agence urbanisme Oise-les-Vallées

S'agissant des digues, il apparaît que les bandes de protection deviendront des *no man's land*, car elles sont inconstructibles et les collectivités ne savent pas les gérer sur un plan urbanistique. Le fonds Barnier doit-il financer la création de digues, qui protègent certes, mais font perdre la culture du risque ? Le lien entre aménagement, urbanisme et risque est important, notamment pour développer la culture du risque des individus pour parvenir à aménager la France de manière cohérente.

Cédric BOURILLET, DGPR

Il faut effectivement rappeler que la politique relative aux digues est réticente à créer des digues pour éviter les conséquences des crues, mais lorsqu'il faut protéger l'existant, le fonds Barnier peut intervenir. L'urbanisme doit en effet relever un défi pour que les bandes restent une zone d'agrément, même sans bâtiments. En outre, il ne faut pas créer un faux sentiment de sécurité chez les habitants derrière la digue.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Les élus locaux ont pour rôle de rappeler cela.

Myriam MERAD, AFPCNT

Ces zones pourraient effectivement servir à d'autres projets, par exemple pour une plateforme photovoltaïque dans le sud de Bordeaux.

Concernant les liens entre science et décision, pour le POPR climat, même si cela n'est pas fait sur le 181, des projets de recherche sont financés sur le 189.

François GIANNOCARO, Irma

Certaines collectivités ont subi des événements et n'ont plus d'assureurs, les assureurs eux-mêmes étant réticents à assurer les collectivités pour des événements. On peut craindre que cela se généralise sur les territoires qui subissent des événements récurrents. Il faudrait se saisir de cette question.

Christophe DELCAMP, FFA

Le bureau central de tarification dans la procédure de dommages aux biens permet à tous les assurés d'être assurés. La problématique concerne les contrats de responsabilité civile qui n'entrent pas dans le périmètre des catastrophes naturelles. Il est indispensable que toutes les collectivités qui ont une responsabilité dans la gestion des systèmes d'endiguement aient leur certificat. Une assurance n'accepte pas le transfert du risque de la collectivité locale si celle-ci n'a pas effectué le minimum du travail de prévention dans le cadre du transfert de ses compétences en termes de Gemapi.

Nicolas BAUDUCEAU, CCR

Le lien entre niveau de prévention et existence d'un système solidaire sur tout le territoire français est instauré depuis longtemps. En 1995, le fonds Barnier est né d'un prélèvement sur le système assurantiel, qui alimentait la prévention qui faisait baisser la sinistralité. Faut-il arrêter de construire dans les zones à risque ? Il semble intéressant de discuter de ces sujets, qui sont fortement liés. Les questions se multiplieront dans les années à venir.

En collaboration avec les services de l'Etat, nous produirons un rapport qui permettra de croiser la manière dont le fonds a été mobilisé dans la dernière décennie avec l'exposition du territoire passée et future.

Par ailleurs, on commence à identifier des mesures de prévention du RGA moins coûteuses dont nous vous ferons part quand nous aurons des informations concrètes.

V. Travaux du groupe de travail « Réduction de la vulnérabilité »**Éric PETITPAS, MRN**

La performance des solutions de protection du bâtiment face aux inondations a été mise en question sur l'étanchéité, les critères de mise en œuvre et l'entretien. Les différents systèmes de protection du bâtiment n'ont pas nécessairement de référentiel clair. Une étude a été menée pour mieux connaître

les solutions de protection du bâtiment par rapport aux inondations et les conditions favorisant leur mise en œuvre.

L'étude porte sur des dispositifs apposés aux ouvertures ou combinant une porte qui aurait aussi une fonction de résistance à l'inondation et des dispositifs à la périphérie immédiate du bâtiment. 11 des 35 fabricants de ces dispositifs interrogés ont répondu.

80% des dispositifs sont des barrières apposées ou constitutives d'une ouverture du bâti et 20% une barrière périmétrique du bâti (batardeau en ceinture). Des questions portaient sur la nature et les dimensions des dispositifs, le type d'eau concernée, la possibilité de mise en place du dispositif lorsque l'eau est déjà présente, etc. D'autres questions portaient sur les normes de référence, éventuellement dans des pays étrangers (résistance à la pression, étanchéité) et la certification, ainsi que sur l'opinion des fabricants sur l'intérêt d'une norme.

Dans 82% des cas, les barrières peuvent être mises en place en présence d'eau. 82% des répondants sont favorables à l'instauration de normes et 60% ont déjà déposé un brevet.

Une relance sera effectuée auprès des personnes n'ayant pas répondu et les réponses seront analysées de manière détaillée. Les informations recueillies serviront à créer un référentiel définissant les conditions minimales de ce dispositif de protection. Des tests pourront être réalisés sur les batardeaux pour attester de leur efficacité et les règles de bonne mise en œuvre des batardeaux seront rappelées.

Pascale POUPINOT, Agence urbanisme Oise-les-Vallées

Est-ce que les espaces publics sont concernés également ?

Éric PETIPAS, MRN

Le bâti en général est concerné, qu'il relève des particuliers ou de bâtiments administratifs.

Pascale POUPINOT, Agence urbanisme Oise-les-Vallées

Je suggère de travailler aussi sur les aménagements des espaces publics, qui ont une fonction multiple de lieu convivial et de gestion du risque inondation.

Éric PETIPAS, MRN

Deux études portent sur des dispositifs de protection à l'échelle du quartier. En revanche, il n'existe pas d'informations sur la protection immédiate des bâtiments.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Nevers a investi dans des barrières amovibles pour protéger des pavillons individuels des crues de la Loire. Il s'agit du dispositif québécois « Watergate » qui s'élève avec la pression de l'eau. Il serait intéressant de voir avec les EPCI ce qui est mis en place au niveau national.

Un intervenant

Le groupe de travail Réduction de la vulnérabilité a également abordé la mise à jour du référentiel des travaux de prévention des inondations de 2012 avec la DHUP.

Christophe DELCAMP, France Assureurs

Un décloisonnement entre les ministères concernés pourrait permettre d'accélérer l'identification des mesures de prévention.

VI. Assises nationales des risques naturels 2022**Nicolas MONIÉ, SRNH**

Les assises auront lieu les 13 et 14 octobre à Strasbourg. Une agence spécialisée assiste le comité de pilotage pour la production finale. Plus de 6.000 personnes ont été invitées et une plateforme d'inscription sera ouverte dès fin juin avec un préprogramme. L'appel à projets se clôture dans quelques jours et 59 réponses ont déjà été reçues. La sélection sera achevée le 13 juillet. Pour l'Agora des bonnes pratiques, l'appel aux initiatives a été lancé également et des projets ont été reçus.

Les assises se dérouleront sur 3 demi-journées :

- discours introductif et table ronde plénière ;
- deux séquences : quatre sessions thématiques en parallèle et deux *side-events* (prévention des catastrophes naturelles et outils mobilisables par le citoyen pour se préparer à la crise).
- retours d'expérience sur quelques événements marquants.

Des visites de terrain sont prévues en parallèle, mais elles ne sont pas encore précisément définies.

Sylvette PIERRON, IFFO-RME

Les représentations d'une pièce de théâtre qui étaient prévues en soirée n'apparaissent pas sur le programme.

Sylvie GRECIET, SRNH

La représentation aura lieu le 12 octobre dans Strasbourg. Tous les participants des ANRM seront conviés. Une représentation pour les scolaires aura lieu le lendemain.

Véronique LEHIDEUX, SRNH

C'est un événement parallèle qui sera signalé dans le programme, mais n'est pas au cœur des assises.

VII. Journée nationale de la résilience du 13 octobre**Denis THURIOT, Président du COPRNM**

Le 13 octobre est la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Le gouvernement propose des initiatives pour sa promotion en France.

Karim KERZAZI, Ministère de l'intérieur

Cette action suit la feuille de route du gouvernement « Tous résilients face au risque ». L'idée est d'acculturer la population au risque. Cela s'inscrit dans un contexte normatif avec des dispositions législatives, notamment la loi 3DS qui vise à instaurer un dispositif d'information et de sensibilisation

des salariés, agents publics et publics scolaires dans les territoires ultramarins sur les risques naturels majeurs. Dans le cadre de la rédaction du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, le volet d'information préventive et acculturation des citoyens aux risques est prévu, avec des exercices et démonstrations pour leur faire comprendre les meilleurs comportements à adopter pour éviter leur concrétisation.

La journée de type « journée japonaise » a pour objet de mobiliser l'ensemble des acteurs socio-économiques du pays avec trois objectifs :

- développer la culture sur les risques naturels et technologiques,
- se préparer à la survenance d'une catastrophe,
- développer la résilience collective aux catastrophes.

Cette action perdurera toute l'année. L'instruction est en cours de signature avec le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Ecologie et le ministère des Outre-mers.

Sylvie GRECIET, SRNH

Un appel à projets gouvernemental sera lancé pour susciter et labelliser le plus grand nombre d'événements, actions et initiatives dans le cadre de cette journée. Les critères de sélection sont la qualité du projet (information et connaissances) et son impact sur les publics ciblés. Le projet peut être organisé à l'échelle régionale, départementale, territoriale ou nationale et se dérouler entre le 10 et le 16 octobre. Les projets de petites structures pourront avoir un financement. Un prix national sera décerné, avec un événement médiatisé. Les candidats déposeront leur dossier à partir de mi-juillet sur une plateforme du site du ministère. La réponse interviendra dans les trois semaines. L'Etat fournira un kit de promotion et de valorisation des projets qui seront labellisés.

Nicolas MONIÉ, SRNH

Cette journée est dans le même esprit que la Fête de la science, pour mieux appréhender les conséquences des risques et adopter les bons comportements. Les initiatives peuvent revêtir différentes formes, y compris artistiques. Tous les projets répondant à cet esprit et présentant des gages de sérieux seront labellisés afin de toucher le plus possible le grand public.

Véronique LEHIDEUX, SRNH

Les événements en entreprise seront plus sur les jours ouvrés, alors que les événements grand public pourraient intervenir le week-end.

François GERARD, AFPCNT

L'AFPCNT travaille aussi sur le sujet dans le cadre de sa convention avec la DGPR. Nous avons publié fin 2021 un rapport qui fait le point sur la journée du 13 octobre en donnant des exemples nationaux et internationaux d'initiatives. Le deuxième rapport listera des propositions. Ils figureront sur le site de l'AFPCNT.

VIII. Présentation du dispositif FR-Alert

Karim KERZAZI, Ministère de l'intérieur

Le dispositif FR-Alert a pour objectif d'alerter la population de manière multicanale et de moderniser les outils d'alerte de la population. Le gouvernement a lancé ce projet en septembre 2020, qui s'inscrit également dans une directive européenne de décembre 2018 demandant aux états membres de mobiliser les opérateurs téléphoniques dans le dispositif d'alerte de la population. La France a près d'une vingtaine d'opérateurs, et des territoires ultramarins à raccorder au dispositif.

Cet outil a été principalement testé sur des exercices à thématique de risques technologiques, mais servira aussi pour les risques naturels et de sécurité publique et les alertes sanitaires.

Le processus d'alerte montante consiste à recueillir l'information de la part des établissements connaissant un aléa. Une alerte est lancée en fonction de la crédibilité de ces annonces. Le portail d'alerte multicanal (PAM) est l'interface de l'opérateur en préfecture pour lancer l'alerte. Les diffuseurs d'alerte (opérateur de téléphonie mobile) s'y connectent et diffusent l'alerte aux utilisateurs présents dans le périmètre ciblé. On souhaite également agréger à ce portail plusieurs vecteurs de diffusion par l'intermédiaire d'une unique interface : sirènes, d'alerte, médias sociaux, conventions avec des sociétés de radio et télédiffusion et un vecteur satellitaire à compter de 2024 pour remplacer des antennes relais téléphoniques détruites.

La France a retenu deux technologies de diffusion vers les téléphones mobiles : la diffusion cellulaire (Cell broadcast) et le SMS géolocalisé (LB-SMS). Ce système hybride permet de combiner les avantages des deux technologies en neutralisant les inconvénients, et d'obtenir ainsi une vitesse élevée d'acheminement, l'absence de saturation des réseaux, l'atteinte d'un volume important de population et un effet de sidération avec sonnerie et affichage prioritaire.

L'opérateur sélectionne une zone géographique sur le portail, rédige un message d'alerte et communique cet ensemble aux opérateurs téléphoniques, qui le diffusent dans la zone indiquée. Le message indique l'émetteur du message, une description de l'événement, des éléments de localisation et des conseils de comportements à adopter pour se prémunir de la crise en cours.

Les résultats des exercices réalisés en mai et juin montrent une prise en main rapide par le cabinet du préfet. Plusieurs milliers de smartphones ont été notifiés en quelques secondes. On note l'absence de panique. Environ les deux tiers des téléphones de la zone concernée ont reçu l'alerte et un questionnaire a été distribué dans la zone pour avoir un retour des citoyens sur l'exercice et les conseils comportementaux.

Anne MANGENEY, IPGP

Quelle est l'articulation entre ce système et celui d'alerte des tsunamis au CEA ?

Karim KERZAZI, Ministère de l'intérieur

Le CENALT du CEA supervise le risque tsunami, mais ne va pas jusqu'à la population. Ces deux dispositifs se complètent. Nous demandons que les données soient également disponibles sur FR-Alert pour raccourcir la chaîne de diffusion de l'alerte tsunami.

Pascale POUPINOT, Agence urbanisme Oise-les-Vallées

Qu'en est-il des personnes qui n'ont pas de téléphone ?

Karim KERZAZI, Ministère de l'intérieur

Elles ne seront pas alertées directement par ce dispositif, mais par la viralisation de l'alerte sur les téléphones des personnes alentour ou par d'autres dispositifs d'alerte existants (sirènes, médias, etc.)

Stéphane GUILLOT, INSU

Une réflexion sur les précurseurs des séismes serait intéressante dans ce cadre.

Karim KERZAZI, Ministère de l'intérieur

Au Japon, des alertes donnent quelques secondes de réaction, mais cet aléa est effectivement compliqué à rendre compatible avec une alerte dans un délai convenable.

IX. Programme IRIMA (INSU-CNRS)

Stéphane GUILLOT, INSU

L'INSU est l'Institut national de l'Univers.

Dans le cadre des PEPR du gouvernement, ce programme explore les résiliences dans un monde changeant, avec des systèmes socio-économiques complexes et de nombreux risques naturels. Ce programme de recherche a pour objectif de construire une science des risques pour parvenir à une meilleure résilience.

IRIMA est associé à d'autres PEPR traitant des cyberrisques, risques biologiques ou de santé. Cela s'intègre dans une compréhension globale des processus d'anticipation et gestion des crises.

Le programme repose sur 4 piliers :

- géosciences,
- ingénierie,
- sciences de l'information,
- sciences humaines et sociales.

Le programme porte sur science et société, résilience et stratégies d'adaptation. Il contribue à comprendre comment mettre en place des aides à la prise de décision à partir de données quantitatives et d'algorithmes.

Des études portent sur les zones montagneuses et côtières, les zones urbanisées et industrielles et l'outre-mer. Cela intéresse notamment les services de l'Etat et les assureurs.

Les acteurs sont très nombreux : organismes, universités françaises et instituts (INERIS, INRIA, INRAE, etc.), des ministères, des industriels et des ONG.

Un comité de direction sera mis en place. Des représentants du COPRNM y seraient les bienvenus. L'idée est d'avoir des échanges concrets entre ministères, industriels, chercheurs et experts pour accroître l'efficacité de la communication et que les données des chercheurs servent le service public dans ce cadre.

Véronique LEHIDEUX, SRNH

Je note l'articulation entre recherche et outils concrets. Tout au long de ce comité, j'ai constaté une logique en faveur d'une orientation commune pour informer les concitoyens le plus rapidement possible.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Pour conclure, je remercie les intervenants, les membres du comité, et les membres des comités permanents et des groupes de travail.

Anne MANGENEY, IPGP

Serait-il possible de programmer une présentation plus approfondie du projet à la prochaine réunion du comité ?

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Nous pouvons le noter.

La prochaine séance du COPRNM est prévue le 7 décembre 2022.

La séance est levée à 17 heures.